

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200700105
Date : 23 août 2019 14:54:00
Pièces jointes : [Avis de non-assujettissement biffé.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[articles 23-24.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 26 juillet dernier concernant le 2905, avenue José-Maria-Rosell à Saint-Hyacinthe (lot 5 012 745).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Répondante régionale à l'accès aux documents

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607 poste 224

Télécopieur : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

Picard, Odette

De: Picard, Odette
Envoyé: 28 janvier 2019 14:18
À: 'Stéphane Carrier'
Objet: Natur+L XTD inc., 2905, rue JoséMaria-Rosell à Saint-Hyacinthe - Avis de non-assujettissement (n/ 7610-16-01-1166100)

Bonjour M. Carrier,

Après avoir analysé le contenu de vos courriels, nous vous avisons que votre projet de pasteurisation à froid à votre site de Saint-Hyacinthe n'est pas assujéti à l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

En effet, selon l'information que vous nous avez transmis, l'exploitation de cette usine est peu susceptible de contaminer l'environnement.

De plus, toute modification à ce projet entraînera une réévaluation du dossier. La modification devra préalablement nous être présentée par écrit, afin que nous puissions évaluer si le présent avis demeure valable.

En outre, cet avis de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement.

Salutations,

Odette Picard, ing.

Chef d'équipe, Division analyse, Service industriel
Ministère Environnement et Lutte contre les Changements climatiques
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie - Secteur Industriel
201, Place Charles LeMoynes, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél.: 450.928.7607, poste 282
Fax.: 450.928.7625



Penser à l'environnement avant d'imprimer.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.

art. 23-24